

CONSEIL DE PROMOTION DERNIER CONSEIL DE LA FORMATION

VOS ÉLUS ONT PORTÉ VOS
REVENDEMENTS LORS DU
DERNIER CONSEIL DE PROMOTION
QUI S'EST TENU LE 2 JUILLET
DERNIER.
DANS CE RAPIDE COMPTE-RENDU,
NOUS VOUS LIVRONS QUELQUES
POINTS CLÉS.

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL DE
PROMOTION DES
INSPECTEURS
STAGIAIRES,
2 JUILLET 2025



CONDITIONS DE STAGE

L'ENFiP a rappelé que l'indemnité de stage ne pouvait, à ce jour, faire l'objet d'une revalorisation. Concernant le logement et les crèches, l'administration est en contact avec les structures concernées afin de proposer un accompagnement aux stagiaires.

L'alliance Cfdt - CFTC rappelle que l'indemnité de stage n'a pas été augmentée depuis 2006 alors que l'inflation cumulée sur la période est de plus de 35%. Nous demandons son augmentation sans tarder pour couvrir les coûts induits par la formation.

SÉCURITÉ À NOISIEL

L'interdiction d'attribuer des places de parking aux stagiaires, alors qu'une collègue a été agressée, illustre une certaine incohérence dans la gestion des mesures de sécurité.

L'ENFiP de Noisiel justifie cette décision en affirmant que l'incident en question ne relève pas directement de la responsabilité de l'établissement. Selon la direction, les infrastructures sont conformes aux standards de sécurité des établissements publics, avec un parking et des accès protégés.

Pour notre alliance, cette réponse soulève plusieurs interrogations. Si l'établissement est effectivement sécurisé, pourquoi restreindre l'accès au parking pour les stagiaires, alors même que cela pourrait

contribuer à leur sécurité ? Cette mesure semble davantage symbolique que réellement protectrice, et ne répond pas aux enjeux concrets de prévention des risques.

ADAPTATION CLIMATIQUE ET FORMATION À DISTANCE

L'ENFiP adapte les cours en fonction des conditions climatiques, en lien notamment avec la démarche EcoFip. Des formations à distance ont été mises en place ponctuellement, notamment à Clermont-Ferrand, en réponse à des situations spécifiques.

La réparation de la climatisation est en cours à Clermont. Aucune autre solution alternative n'est envisageable à court terme.

Concernant la gestion des épisodes de canicule, des formations de sensibilisation sont proposées aux cadres A+ ainsi qu'aux agents. Toutefois, certaines directions rencontrent des difficultés en raison d'un manque de moyens et d'équipements adaptés pour faire face aux fortes chaleurs. Chaque direction doit donc mettre en œuvre des solutions adaptées à ses contraintes. À Noisy-le-Grand et Noisiel, certaines salles disposent néanmoins d'un équipement de climatisation.

Pour l'alliance Cfdt-CFTC, il est urgent de rénover les bâtiments, notamment ceux des ENFiP, pour les adapter au changement climatique.

LES ESTIVALES

L'ENFiP prend acte de retours mitigés : si certains regrettent un manque de clarté des objectifs, la majorité salue le moment de convivialité et les échanges entre stagiaires. Il a été suggéré d'éviter de regrouper uniquement des stagiaires issus des mêmes directions ou filières dans les mêmes salles de classe pour le retour d'expérience.



Des interventions ont été fortement appréciées par l'ENFIP, telles que celle de Laurent Martel (Direction de la Législation Fiscale) ou l'intervention dynamique du Directeur de l'AP-HP, avec un échange riche malgré un manque de concentration de certains stagiaires. Toutefois, certaines prestations ont été jugées peu satisfaisantes. L'ENFIP exprime sa volonté d'amélioration continue.

Des discussions sont en cours concernant l'organisation, les frais et la possibilité de créer des "Automnales".

L'alliance CFDT-CFTC ne critique pas le fond des Estivales, mais critique son coût pour les stagiaires et les contraintes d'organisation induites. Elle propose d'organiser ces conférences à un autre moment dans la formation des agents.

ORGANISATION ET RÈGLES DE VIE

L'importance de la transparence sur les règles de scolarité dès l'entrée à l'ENFIP est soulignée, notamment sur les critères de l'UC comportement.

La direction de l'ENFIP a réaffirmé que l'UC comportement ne saurait être supprimée, car elle constitue un volet essentiel de la formation au métier d'inspecteur des finances publiques, en intégrant les valeurs qui y sont attachées. Le cadre A se doit d'adopter un comportement exemplaire et respectueux.

AFFECTATIONS

L'administration prend note que 17 stagiaires ont été repositionnés sur un autre poste que celui initialement prévu, soulignant un écart entre la formation suivie et l'affectation effective. L'objectif reste d'assurer l'adéquation entre besoins du service et profils des stagiaires, dans une logique de construction du savoir-être professionnel.

Notre alliance dénonce le non-respect des règles d'affectation qui fragilisent les stagiaires dans le déroulement de leur stage pratique probatoire. Elle demande à la direction générale d'imposer aux directions locales de conserver leur choix d'affectation locale.

MÉTIERS, FILIÈRES ET ADAPTABILITÉ

La DGFIP recense 51 métiers, ce qui rend impossible leur couverture exhaustive en une année de formation. L'ENFIP insiste sur le fait que la formation vise à donner aux stagiaires les outils nécessaires pour devenir des inspecteurs généralistes, avec éventuellement des formations complémentaires via les parcours métiers et stages ultérieurs.

L'alliance CFDT-CFTC rappelle que la motivation à exercer le métier d'inspecteur des finances publiques ne suffit pas à justifier une affectation sur des domaines

spécialisés aléatoires : les compétences professionnelle et universitaires pour les externes, demeurent le critère principal. Malgré l'aléa lié au concours, il convient de souligner qu'il est dans l'intérêt du stagiaire, comme du service d'affectation, de garder une cohérence entre le parcours antérieur et la spécialité exercée..

FORMATION CONTINUE

Le dispositif SEMAFOR est salué comme un outil pertinent de formation métier. Des décalages temporels peuvent exister (ex. : formations prévues en septembre), mais l'initiative est jugée positive selon l'ENFIP.

BLOC FONCTIONNEL

Il est rappelé le délai de séjour dans le bloc fonctionnel trois ans.

S'agissant du choix des blocs, la direction a rappelé que les stagiaires sont des fonctionnaires appelés à répondre aux besoins du service public. À ce titre, certaines missions doivent impérativement être couvertes, ce qui justifie que certains blocs soient fléchés afin d'en garantir la continuité, à l'image du bloc foncier, des missions foncières et de l'enregistrement.

Il a été signalé que certains stagiaires ont été affectés à l'ENFIP de Toulouse sans avoir exprimé ce choix. Les élus ont interrogé la direction sur les critères retenus pour ces affectations ; toutefois, aucun élément précis n'a été communiqué à ce sujet. Les élus ont également souligné le déficit d'attractivité des missions relevant du bloc foncier.

La CFDT et la CFTC demande une transparence sur les critères de choix d'affectation dans les différents ENFIP.

VALIDATION DES UC ET ÉCHECS

Le bloc SPL a enregistré un taux d'échec supérieur à la moyenne.

STAGIAIRES N'ONT PAS VALIDÉ LEUR FORMATION THÉORIQUE.

Pour les stagiaires n'ayant pas validé leur formation théorique, la titularisation ne sera pas possible. Ils poursuivent tout même leur formation pratique, à l'issue de laquelle leur situation individuelle sera examinée par la Commission d'évaluation des compétences (CEC) qui se tiendra fin juillet. La Commission administrative paritaire qui se tiendra les 20 et 21 août prochain statuera sur leur situation.

Plusieurs issues peuvent être envisagées en fonction de la situation individuelle : redoublement, reclassement en catégorie B ou C (s'ils étaient déjà fonctionnaires) ou licenciement.

Il est par ailleurs rappelé par l'ENFIP que la validation du stage pratique ne saurait compenser l'absence de validation de la formation en établissement : les deux volets sont indispensables pour accéder à la titularisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET ANONYMISATION

Des retours ont été formulés sur l'UC3, jugée trop longue pour être achevée dans le temps imparti. L'ENFIP s'engage à ajuster les modalités à l'avenir.

La demande d'anonymisation des copies est notée, mais sa mise en œuvre impliquerait un allongement des délais de correction. Un contrôle interne est déjà en place pour garantir l'équité.

PONT DE L'ASCENSION

Concernant le vendredi de l'Ascension, un débat a émergé autour de la notion de pont naturel. Certaines directions ont exprimé leur incompréhension face à l'absence des stagiaires ce jour-là, alors que les agents titularisés étaient présents en poste. Cette situation a entraîné des tensions en raison de difficultés à maintenir les effectifs nécessaires pour assurer la continuité des missions assignées.

L'absentéisme ce jour-là a été relevé par l'ENFIP. Il est rappelé que seuls les stagiaires parents d'enfants peuvent en bénéficier, uniquement dans des cas spécifiques relevant du droit à congé pour garde d'enfants.

TEMPS DE TRAVAIL

L'ENFIP rappelle la durée quotidienne réglementaire de 7h42. Une proposition de système de pointage a été évoquée. L'administration insiste sur le respect des horaires, avec une marge d'adaptation selon les cas.

COMPORTEMENT

Des comportements inadaptés ont été observés durant certaines conférences par l'ENFIP (usage du téléphone, endormissements). L'ENFIP rappelle que les stagiaires sont des fonctionnaires en formation, tenus à l'exemplarité.

FORMATION EN TRÉSORERIE HOSPITALIÈRE

Des actions sont en cours pour renforcer l'offre de formation sur les spécificités de la trésorerie hospitalière, en lien avec l'administration centrale.

ACCOMPAGNEMENT ET ENCADREMENT

Concernant le manque d'encadrement observé pendant le stage pratique probatoire, la direction a rappelé l'existence d'une note diffusée aux services, accompagnée de six annexes, précisant les modalités d'accompagnement des inspecteurs sortis d'école.

Cette note, récemment actualisée, a fait l'objet d'une communication auprès des directions afin de rappeler leurs obligations en matière de suivi et d'encadrement des stagiaires durant cette phase essentielle de leur formation.

Des référents stagiaires ont été désignés afin de faciliter le dialogue et désamorcer d'éventuelles tensions.

COOPÉRANTS

Sur la question des coopérants n'ayant pas validé leur formation initiale en établissement, il a été indiqué que certains d'entre eux n'avaient pas satisfait aux exigences requises. Plus précisément, 2 coopérants sur 13 n'ont pas validé à Clermont-Ferrand, et 1 sur 6 à Noisiel.

Il a été rappelé par la direction que cette formation est particulièrement exigeante, et que les coopérants y participent souvent dans l'objectif d'obtenir un diplôme reconnu, leur permettant d'accéder à des fonctions de responsabilité dans leur pays d'origine.

Toutefois, ces résultats doivent être nuancés, car certains coopérants obtiennent d'excellentes performances. La direction souligne que les difficultés rencontrées ne sont pas spécifiques aux coopérants, mais dépendent avant tout du profil et de l'implication de chacun.

L'ENFIP insiste sur le fait que la formation à l'école dépasse le simple apprentissage de savoirs. Elle vise à former des fonctionnaires exemplaires, porteurs des valeurs du service public.

Les lauréats du concours doivent sortir de l'ENFIP investis, responsables, et préparés aux exigences du métier. L'image, le comportement, la compétence et l'attitude sont les piliers de toute carrière durable au sein de la DGFIP.

VOS ÉLUS CFDT-CFTC AU CONSEIL DE PROMOTION

Dounia BOUZAKI
Melody DELPIERRE

Thomas HEMMING
Clotilde ESTRANGIN